**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

## DOSSIER PEDAGOGIQUE

## UNITE D'ENSEIGNEMENT

**TOURISME DURABLE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**

Domaine : Sciences économiques et de gestion

|  |
| --- |
| **CODE: 74 31 58 U32 D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 708** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2017,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **TOURISME DURABLE**  **enseignement SUPERIEUR DE TYPE COURT** |

1. **FINALITES DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l’article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l’enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit:

* concourir à l’épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l’enseignement et d’une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

L'unité d’enseignement vise à permettre à l'étudiant :

* d’appliquer les principes du développement durable aux différentes formes de tourisme ;
* d’analyser les incidences de l’activité touristique sur l’environnement et l’aménagement du territoire ;
* d’intégrer la notion de tourisme durable à son activité professionnelle.

1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
   1. **Capacités**

* réaliser une étude de cas en
  + analysant le phénomène touristique notamment en différenciant les matières touristiques et la mise en tourisme ;
  + mettant en relation les caractéristiques géographiques et le développement d’un type de tourisme adapté.

**2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'UE "Géographie touristique 1" - code 024131U32D2

1. **ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l’étudiant sera capable** :

*à partir d’une situation issue de la vie professionnelle dans le domaine du tourisme durable,*

*en utilisant la terminologie internationale,*

*en utilisant des sources documentaires classiques et digitales,*

*dans le respect des règles déontologiques et de l’éthique,*

*selon les consignes données par le chargé de cours,*

* d’analyser une activité touristique en
  + - mettant en évidence leur conformité avec les principes directeurs du développement durable tels qu’élaborés par les différentes institutions nationales et internationales,
    - explicitant ses incidences sur le patrimoine naturel, social et environnemental ;
* d’analyser des pistes de protection de l’environnement.

**Pour déterminer le degré de maîtrise,** il sera tenu compte des critères suivants :

* le niveau de précision et de clarté dans l’emploi des termes techniques utilisés,
* le degré de pertinence de l’analyse,
* le niveau de complétude de l’analyse.

1. **PROGRAMME**

L'étudiant sera capable :

*à partir de situations issues de la vie professionnelle dans le domaine du tourisme durable,*

*en utilisant la terminologie internationale,*

*en utilisant des sources documentaires classiques et digitales,*

*dans le respect des règles déontologiques et de l’éthique,*

* de définir les principes directeurs du développement durable et d’articuler les dimensions sociale, économique et environnementale que présente cette notion ;
* de décrire le rôle des institutions (tant publiques que privées) qui appliquent ces principes à la sphère du tourisme ;
* d’analyser des documents qui y sont élaborés (charte mondiale du tourisme, charte éthique du voyageur, labels (ISO14001, Clé verte, EMAS …) ...) ;
* d’appliquer les principes du développement durable aux différentes formes de tourisme ;
* de définir et distinguer les concepts d’environnement et d’aménagement du territoire  dans le cadre de notions telles que : tourisme intégré, concentration, dispersion, tourisme durable, tourisme équitable, écotourisme, plan masse, capacité de charge … ;
* de caractériser les politiques d’aménagement du territoire (législation, primes, sponsoring,…) ;
* de décrire l’influence des composantes de l’environnement (naturel, social et économique) sur le développement touristique ;
* d’expliciter les incidences de l’activité touristique sur l’environnement et le patrimoine ;
* d’analyser des pistes de protection de l’environnement par rapport à ces incidences.

1. **CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière

1. **HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D'ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de**  **Périodes** |
| Tourisme durable | CT | B | 48 |
| **7.2. Part d'autonomie** |  | P | 12 |
| Total des périodes |  |  | **60** |